

ÉDITO

Commencés il y a de nombreuses années, les travaux nécessaires à l'élaboration des futures normes européennes ont pu paraître longs, laborieux et leur achèvement bien lointain. Cinq à dix ans constituent en effet la durée généralement requise à la « sortie » de telles normes.

Mais les années passent et les normes tant attendues enfin apparaissent. La sortie de la première norme parquets-lambris a fait l'objet d'une information dans notre brève n°2. Depuis deux nouvelles normes d'essai sont parues auxquelles s'ajoute la norme « produit » relative aux revêtements de sols stratifiés.

Trois normes en deux mois... Pas de doute, l'Europe est bien en marche de ce côté.

Claude MONNIER

Chargé de Profession Parquet Lambris

Tel : 05 56 43 63 59 email : claudemonnier@ctba.fr

Sortie de deux nouvelles normes d'essais européennes relatives aux Parquets

Après la sortie en avril 2000 de la NF EN 1910 relative à la « détermination de la stabilité dimensionnelle » des éléments de parquet et lambris (cf. brève n°2), deux nouvelles normes, concernant les « parquets et planchers en bois » sont parues en juillet.

NF 1533 traite de la « détermination des propriétés de flexion ». Si les règles de la mécanique classique permettent de calculer de façon simple le comportement d'une lame reposant sur deux appuis (lambourdes) en fonction de la section de cette lame et du module d'élasticité de l'essence utilisée, il n'en est plus de même dès que les lames sont nombreuses et que leurs joints en bout ne reposent plus sur les lambourdes. Les méthodes d'essai décrites dans

l a n o r m e européenne permettent par l'expérimentation de connaître les propriétés de flexion de ces ouvrages où les lames sont à coupe perdue.

La norme NF 1534 portant sur la « détermination de la résistance au poinçonnement (Brinell) » devrait être de portée plus vaste que celle relative aux parquets. Elle permet de déterminer en effet une caractéristique intrinsèque du matériau bois, sa dureté. C'est cependant en parquets et planchers qu'elle est le plus utilisée compte tenu du mode de sollicitation de ces ouvrages. Elle détrône définitivement la dureté MONNIN à laquelle pourtant nombre de fabricants de parquets étaient attachés.

Certification des performances acoustiques des parquets

Lors de la réunion du 16 novembre dernier à Paris, le Comité Particulier de la Marque de qualité « NF Parquets » a introduit dans son règlement la possibilité, pour les fabricants de parquets titulaires de la Marque, d'associer à leurs produits des sous couches et des colles permettant la réalisation de systèmes à performances acoustiques certifiées.

Bien qu'ils ne soient pas encore publiés, les « Exemples de Solutions Acoustiques » du CSTB permettant de satisfaire à la réglementation faisant l'objet des arrêtés du 30 juin 1999, distingueront, pour les revêtements de sol – dont les parquets bien sûr –,

comme dans leur précédente édition, par un « bonus » de 2dB, les produits faisant l'objet d'une certification de ceux ne disposant que d'un essai de type.

Au travers de la Certification, la vérification régulière de la performance acoustique revendiquée par le complexe parquet/sous couche/colle, doit rassurer les maîtres d'ouvrages comme les bureaux de contrôle, d'autant plus qu'elle s'assortit du contrôle d'une aptitude à l'usage des produits : compressibilité et cohésivité adaptées des sous couches, par exemple.



Achèvement des essais de l'étude UFFEP sur les parquets collés

La dernière campagne d'essais de l'étude UFFEP destinée à "situer les paramètres déterminants du ÂL des parquets collés" est achevée.

Les résultats de ces essais, effectués sur douze maquettes de 3 m² environ chacune ont été exprimés dans la nouvelle unité acoustique européenne en vigueur depuis le 1er janvier.

Ils mettent en évidence que la nouvelle unité "resserre" les résultats. Les écarts apparaissant entre les différentes sous couches (liège et polyéthylène) ne paraissent pas significatifs.

De même la nature du parquet – mosaïque, en planchette de 10 mm ou contrecollé – semble avoir peu d'importance...

Par contre la nature de la colle employée à la mise en oeuvre des parquets et sous couches, vinylique d'un côté, polyuréthane de l'autre, apparaît déterminante sur la performance acoustique de l'ensemble. Un écart systématique de 3 dB s'établit en faveur de la colle polyuréthane.

Un résultat intéressant lorsque l'on sait que pour les parquets collés le seuil demandé par la nouvelle réglementation acoustique est difficile à atteindre et que chaque dB compte.

Contact CTBA :

Claude MONNIER : 05 56 43 63 59
email : claudemonnier@ctba.fr

Etude pour le développement du parquet

L'étude pour le développement du parquet en Pin Maritime en finition huilée est sur les rails. Elle est portée par l'Association MARKET LANDES, est financée en partie par la Ré-

gion Aquitaine. Elle se déroule en deux étapes, dont la première s'est terminée par la réunion du comité de pilotage du 26 octobre.

Phase de veille technologique sur les finitions huilées

Cette première phase, qui s'est déroulée de juin à octobre 2000, s'est appuyée sur la participation de 15 fabricants de produits de finition et de 10 fabricants de parquets en pin maritime.

Elle a permis de sélectionner des couples Produit de finition / Process d'application. Les couples sélectionnés vont donner lieu à réalisation d'échantillons qui seront testés lors de la deuxième étape : étude expérimentale.

En Bref

Sortie de EN 13329

La norme EN 13 329 concernant les "Revêtements de sol stratifiés" est parue en août 2000. Elle sert de référentiel à tous les fabricants européens qui avaient largement anticipé sa parution. Il est sérieusement envisagé au niveau français d'établir sur sa base une marque NF "Revêtements de sol stratifiés" pour contenir la baisse de qualité d'une partie de ces produits, allant de paire avec une baisse continue de leurs prix.

Mise en œuvre des revêtements de sol stratifiés

Un document informatif "Installation of floating laminate floor coverings" est actuellement en cours d'achèvement. Ce texte qui est un peu l'équivalent d'un DTU sera commun à toute l'Europe. En matière de pose aussi l'Europe parlera d'une seule voix...

Contact CTBA :

Claude MONNIER : 05 56 43 63 59
email : claudemonnier@ctba.fr

Le cédérom Pôle Construction est disponible gratuitement en français ou en anglais sur simple demande.

Contact CTBA :

Pierre Bonfils : 05 56 43 63 14
email : pierre.bonfils@ctba.fr

Prochaine parution des Brèves du CTBA – Parquet Lambris : février 2001

GROUPE CTBA : CTBA, Formabois, Scanwood System

www.ctba.fr

Pôle Construction - B.P. 227 - 33028 Bordeaux Cedex

Tél. 05 56 43 63 00 - Fax : 05 56 43 64 80